

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1941)
Heft: 3

Artikel: Réflexions sur la campagne de France
Autor: Bauer, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Réflexions sur la campagne de France

PRÉMISSSES POLITIQUES

La présente guerre est sortie de l'inébranlable volonté de l'Allemagne de briser le cadre territorial où l'avait enfermée le traité de Versailles, et du refus absolu de la Pologne d'accéder à cette prétention. En déclarant la guerre au Reich, le 2 septembre 1939, la France faisait honneur aux traités qui unissaient Paris et Varsovie. Le premier portait la date du 19 février 1921, le second celle du 16 octobre 1925. De semblables traités unissaient aussi la France à la Tchécoslovaquie, à la Roumanie et à la Yougoslavie. Comme on voit, le gouvernement de la République avait assumé vis-à-vis des Etats bénéficiaires du règlement européen de 1919 des obligations aussi nombreuses que variées. Un pareil système diplomatique pouvait se soutenir moyennant deux conditions ; la première, que l'Allemagne demeurât dans la situation de faiblesse

politique et militaire qui lui avait été assignée par le traité de Versailles ; la seconde, que la France conservât la disposition d'une armée puissante et de caractère offensif. Ni l'une, ni l'autre de ces deux conditions ne se trouva remplie.

De 1919 à 1932, nous assistons, en effet, à la destruction progressive du système de Versailles, sans que le gouvernement français qui en était, somme toute, le principal bénéficiaire fût jamais mine de le défendre. Les Edouard Herriot et les Paul-Boncour, les Aristide Briand entendaient beaucoup plus assurer la sécurité de leur pays sur le progrès des institutions internationales, que sur l'écrasante victoire du Maréchal Foch. Les aspirations de l'Allemagne étaient connues, elles étaient même naturelles ; la France ne voulut se résoudre à les contrecarrer que quand elle eut perdu les moyens matériels suffisants pour s'y opposer, à la suite de l'évacuation du Rhin, de l'avènement du chancelier Hitler, du réarmement du Reich et de la réoccupation de la Rhénanie.

Les engagements internationaux convenus entre le Quai d'Orsay, la Pologne et les Etats de la Petite Entente imposaient à la France d'intervenir les armes à la main, si l'Allemagne ou l'Italie entreprenaient de régler par la force l'un des nombreux litiges que les traités de 1919 avaient fait surgir sur les bords du Danube ou de la Vistule. A cet effet, il semble qu'il eût été logique de posséder une puissante armée, munie de tous les moyens offensifs de la technique moderne et toujours prête à franchir les frontières du Rhin et des Alpes. Or l'armée de la République, telle qu'elle a été organisée entre 1919 et 1939, n'a jamais présenté ce double caractère d'agressivité et de disponibilité. Et ne croyons pas que ce fût par hasard ou par incurie. Au début du mois de février 1926, M. Paul Painlevé, alors ministre de la guerre, exprimait fort bien les conceptions militaires du Régime, en déclarant qu'il se proposait *de réaliser une organisation rationnelle de la défense nationale qui, de toute évidence, fût aussi efficace en cas de péril qu'impropre à des entreprises d'aventures ou de conquêtes*. Il

aurait dû pourtant tomber sous le sens du ministre que ses conceptions militaires contredisaient directement le système d'assistance mutuelle échafaudé par M. Aristide Briand. Même si la France repoussait pour son compte les « conquêtes » et les « aventures », même si elle parvenait à inspirer les mêmes conceptions à ses alliés, ce n'était que par une offensive vigoureusement et rapidement poussée au delà de la rive gauche du Rhin ou de la crête des Alpes qu'elle pouvait, en temps utile, secourir les Polonais, Tchécoslovaques et Yougoslaves, attaqués sans provocation et se réclamant du *casus foederis*. Le symbole le plus grandiose de cette discordance apparut bien clairement dans la ligne Maginot et dans la mystique que l'on développa à son propos.

Il eût été paradoxal que de pareilles incohérences ne comportassent aucune sanction. Mais, dernier paradoxe et le plus fatal de tous : au moment où la puissance de l'Allemagne commençait à croître sur terre, sur mer et dans les airs, la France s'abandonna au désordre intérieur et à l'utopie de l'Axe Moscou-Genève. Cette mystique de « gauche » que l'on érigeait en système postulait nécessairement, à l'intérieur des Etats qui le pratiquaient, une politique de troubles et de relâchement. On huait donc les dictateurs, mais on huait aussi les généraux, les amiraux, les chefs d'industrie, les ouvriers non syndiqués. On remplissait la presse de Paris, de Londres, de New-York de diatribes enflammées et de fausses nouvelles explosives, mais tandis qu'en France, le Front Populaire faisait tomber à rien la production aéronautique, en Angleterre, le parti travailliste, qui trouvait M. Chamberlain trop mou, repoussait en avril 1939 le service militaire obligatoire. Pareillement, aux Etats-Unis, rongés par les troubles sociaux et stérilisés par le *New Deal*, au moment où les ambassadeurs de M. Roosevelt encourageaient Londres et Paris à se raidir, en leur faisant miroiter l'appui de l'industrie américaine. En un mot, le front des démocraties était en Europe la coalition des faiblesses et des incohérences. On croyait additionner des puissances, on

ne collectionnait que des impuissances : terrestre de la Grande-Bretagne, aérienne de la France, géographique de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. Mais l'homme de la rue s'extasiait en voyant sur les cartes la même teinte unie qui régnait de l'Ecosse au Cap de Bonne-Espérance et de Posen jusqu'à Vladivostock...

Faut-il pour finir, mentionner les responsabilités internes, encourues par le régime qui fut celui de la France jusqu'à l'avènement du Maréchal Pétain ? Notons seulement que plus le régime s'est affermi en France, tout au moins en façade, moins l'ordre et la stabilité ont régné à la tête de l'Etat. De 1871 à 1919, c'est-à-dire pendant 48 ans, 64 ministères ont assumé l'honneur de présider aux destinées du pays ; entre 1920 et 1940, nous en comptons 44, c'est-à-dire que la durée moyenne des gouvernements français qui, avant la guerre de 1914 était exactement de neuf mois, tomba à moins de cinq mois et demi dans la dernière période de la République parlementaire et démocratique.

Les conséquences d'un pareil système sautent aux yeux.

CHAPITRE PREMIER

L'armée et la politique de la France à la veille de la défaite

La République française a voulu donner à ses institutions militaires un caractère essentiellement défensif, en se condamnant par avance, mais sans oser en faire l'aveu public, à abandonner à ses adversaires éventuels, non seulement l'initiative de la guerre, mais encore tout l'énorme avantage de l'initiative stratégique. Là-dessus, tous les ministres entre 1924 et 1939 et tous les délégués français à Genève, soit à la Conférence du Désarmement, soit à la Société des Nations, ont toujours

répété les mêmes banalités. Qu'une pareille conception, s'agissant d'un grand Etat comme la France, fût erronée dans son principe, personne, sans doute, ne s'avisera de le contester aujourd'hui, mais elle s'adaptait exactement à l'antimilitarisme foncier, encore que latent, du régime, où le « militaire » était considéré comme un organe à peu près inutile du corps social et tout juste tolérable, moyennant de rigoureuses précautions, jusqu'au moment prochain où le progrès des institutions internationales permettrait de le casser aux gages. Conséquemment, dans la mesure de crédits étroitement mesurés, la préférence fut toujours donnée à la réserve sur l'active, au béton et au fil de fer sur le char d'assaut, à l'aviation de chasse sur le bombardier ; que si, au mois de septembre 1939, la flotte française ne comptait pas que des unités légères ou sous-marines, ce fut grâce à l'obstination et à l'adresse de quelques grands chefs, comme les amiraux Durand-Viel et Darlan qui surent gagner à des idées plus saines les ministres Leygues et Piétri, et faire voter par surprise au Parlement, la mise en chantier des deux cuirassés type *Dunkerque*, puis des deux cuirassés de 35 000 tonnes type *Richelieu*.

Il est curieux de constater que l'état-major de l'Armée ne sut pas opposer à ce courant de balivernes le même barrage absolu que celui de la Marine. On trouvera à ce phénomène pour le moins étrange un certain nombre d'explications. Tout d'abord, jusqu'à l'avènement du régime national-socialiste en Allemagne, jusqu'à la réoccupation de la rive gauche du Rhin, jusqu'au réarmement de la *Wehrmacht* et à la création de la *Luftwaffe*, il pouvait sembler que les institutions militaires de la France, telles qu'elles furent organisées par les lois du 13 juillet 1927 et du 31 mars 1928, donnaient aux armées de la République une marge de supériorité suffisante par rapport aux six divisions d'infanterie de la *Reichswehr*, d'autant plus que l'évacuation anticipée de Mayence et de la troisième zone rhénane se trouvait compensée par la fortification de la ligne Maginot.

Peut-être doit-on encore penser que les expériences faites au cours de la dernière campagne inclinaient les meilleurs esprits à un parti-pris, sinon totalement défensif, tout au moins beaucoup plus contre-offensif que proprement et essentiellement offensif. Pendant les vingt années de l'après-guerre, tous les historiens sérieux — pour ne parler que de ceux-là — qui se penchèrent sur les douloureux événements du mois d'août et du mois de septembre 1914, portèrent tous condamnation sur la théorie d'offensive à outrance qui semble avoir inspiré les premières opérations du maréchal Joffre. En discutant sur les funestes batailles de Sarrebourg, de Morhange, des Ardennes et de la Sambre, on en vint à mettre en cause, non seulement les nombreuses erreurs de conception et d'exécution, ainsi que les non moins nombreuses lacunes de l'armement et de l'instruction qui déterminèrent la retraite des armées françaises devant Moltke-junior, mais encore à saper dans les cerveaux cette attitude ardemment offensive qui seule avait permis à Joffre de racheter les lourdes défaites des 20, 22 et 23 août 1914 par la brillante victoire de la Marne. On perdit de vue que Charleroi et sa revanche du 9 septembre procédaient du même esprit, du même principe...

Bien entendu, il était louable de chercher à ne pas renouveler les pertes sanglantes qui marquèrent les trois premiers mois de la campagne. Mais, dans cette intention, il suffisait de proscrire un certain nombre d'erreurs et de rechercher, comme le firent les Allemands après leur défaite, les procédés propres à revigorer l'offensive et à dépanner la guerre de mouvement, embourbée depuis décembre 1914, en mettant à son service tout le formidable appareil mécanique apporté à l'humanité par le progrès technique, durant ce dernier quart de siècle. De l'étude des premières opérations de 1914, les Français paraissent avoir tiré cette conclusion principale que le génie du comte Schlieffen avait plané dans l'utopie et que, dans le court délai de six semaines, il était pratiquement impossible de faire mettre bas les armes à une puissante armée

moderne comptant plusieurs millions d'hommes. On en déduisait qu'il convenait de préparer une guerre de longue durée, au cours de laquelle on passerait insensiblement de l'attitude défensive à l'attitude offensive et à la décision ; de là l'attention vouée par l'Armée à la marine militaire qui devait assurer à la France ses communications, tant avec ses colonies qu'avec le grand arsenal du continent américain ; de là la construction de la ligne Maginot, permettant de recevoir le premier choc dans les meilleures conditions possibles ; de là aussi la constitution d'une puissante artillerie de moyen et de gros calibres, et d'unités de chars lents ne dépassant pas le cadre tactique des opérations de la guerre de siège.

Qu'eût dit de pareilles conceptions le professeur de l'École de guerre de 1909 ? Il est vrai que les fameux ouvrages du maréchal Foch : *Le principe de la guerre* et *La conduite de la guerre* semblaient, en 1929, l'avoir accompagné dans son tombeau des Invalides... Tout au contraire, méditant sur le plan Schlieffen et sur son échec, les Allemands en retinrent la conception générale et la défendirent contre vents et marées. Ils recherchèrent seulement les moyens humains et matériels qui lui avaient manqué en 1914 pour passer de l'intuition stratégique à la réalité de l'histoire. L'expérience a montré le bien-fondé de cette attitude intellectuelle.

Faut-il encore incriminer dans les milieux militaires français de l'avant-guerre une certaine surestimation de l'élément humain dans la bataille et, par voie de réciprocité, une sous-estimation équivalente de l'élément matériel ? Que le commandement français estimât le fils du soldat de la Marne et de Verdun, le premier soldat de l'Europe, à l'égal de son adversaire éventuel, nous ne saurions lui donner tort, et les exploits qu'il a accomplis, du 10 mai au 25 juin 1940, dans d'indescriptibles conditions morales, le prouvent surabondamment. Mais il n'était pas légitime de tirer de cette juste constatation la conclusion que l'on pouvait se contenter de fournir à ce magnifique fantassin un armement désuet et

incomplet, qu'il était inutile de le soulager de son paquetage et de l'acheminer par camions sur le champ de bataille. Guillaume Tell, nous apprenait-on au collège, était si bon tireur qu'il abattit à 30 pas une pomme sur la tête de son fils ; en France et ailleurs aussi, on a trop souvent conclu de cette miraculeuse habileté qu'il était parfaitement inutile de fournir au héros d'Altdorf, une arme de plus haute précision et de plus grande portée que sa rustique arbalète. Les Allemands ont fait le raisonnement inverse et, comme de juste, l'expérience ne leur a pas donné tort, car il n'est pas vrai que les vertus du héros, du génie ou de l'athlète ne trouvent pas leur emploi dans le machinisme.

Il n'en reste pas moins vrai, cependant, qu'avec les énormes ressources intellectuelles, morales et matérielles qui existaient en France, on aurait pu mettre au point un instrument défensif infiniment plus efficace que celui qui se brisa dans les mains du général Gamelin, le 15 mai 1940. Nous rencontrons ici une seconde interférence de la politique sur les institutions militaires et comportant de plus graves conséquences encore.

Le rapport des institutions politiques et militaires a toujours existé. Athènes et Sparte, Rome et Carthage en fournissent la démonstration pour l'Antiquité ; l'Angleterre d'Edouard III et d'Henri V, et la Confédération primitive, pour le moyen âge, de même que les heurs et malheurs des armées françaises et prussiennes sous Frédéric le Grand et sous Napoléon I^{er}, pour l'époque moderne. Et pourtant, en ce temps-là, les armées de métier peu nombreuses qui satisfaisaient aux ambitions des monarchies européennes des XVII^e et XVIII^e siècles ne plongeaient pas très profond leurs racines dans le sein des nations dont elles défendaient les couleurs. En ce temps-là également de petits arsenaux d'Etat fournissaient sans effort aux quelque cent mille hommes que conduisaient un maréchal de Saxe ou un Grand Frédéric, les armements et les munitions dont elles avaient besoin.

Aujourd'hui, c'est-à-dire à l'époque de la guerre totale,

le moindre relâchement de l'énergie nationale, la moindre déviation de l'esprit public, et c'est tout l'appareil militaire de l'Etat qui se trouve tout aussitôt ébranlé jusque dans ses bases. L'armée, remarquait un humoriste, se recrute dans le civil ; on en tirera cette conséquence qu'elle reflétera nécessairement et malgré qu'on en ait, les hauts et les bas de l'opinion, et qu'il n'est pas facile, pour ne pas dire impossible, de faire un soldat, dans toute l'acception du terme, avec un citoyen perverti par une éducation antipatriotique et par une agitation sociale systématiquement entretenue. Et quant à ses armes qu'il faut sans cesse renouveler pour les tenir au niveau du progrès technique, elles ne pourront lui être fournies en quantités suffisantes, à moins d'un effort soutenu de toutes les branches de l'industrie. Or, jamais encore dans sa longue histoire le patriotisme n'était tombé aussi bas, en France, qu'entre 1920 et 1940 ; jamais encore on n'avait, dans toutes les classes de la société, prêché à tel point la dissolution nationale, propagé l'égoïsme individualiste, raillé l'esprit de discipline et de sacrifice. Jamais non plus les agents de l'étranger — et de tous les étrangers possibles et imaginables — n'avaient aussi ouvertement poursuivi leurs menées, sous l'œil indulgent des autorités. Tandis que l'évolution fatale de l'humanité faisait de la guerre un phénomène social affectant toutes les forces et toutes les classes de la nation, et constituant un problème industriel presque autant que militaire, on vit les usines françaises fermer leurs portes sur leurs ouvriers révoltés, et les « masses » promener sur tout le territoire de la République le triste spectacle de leur paresse et de leur aveuglement. On tendait le poing à Hitler, à Mussolini, au général Franco, à l'Empereur du Japon, partout, dans les meetings, on acclamait la croisade idéologique contre les dictateurs ; mais soixante-dix millions d'Allemands travaillant 54 heures par semaine, M. Léon Blum en tirait, par une règle de trois, qu'il suffisait à quarante-deux millions de Français de travailler 40 heures pour égaler leur production. En 1937,

sous le ministère de M. Pierre Cot, la production mensuelle de l'aviation française tombait à une trentaine d'appareils.

La politique intérieure de la III^e République avait mené, en 1914, les Allemands jusqu'à Noyon, d'où il fallut, pour les en déloger et les reconduire à la frontière, cinquante-deux mois de guerre et le sacrifice de quinze cent mille Français ; le progrès aidant, les mêmes errements aggravés les ont conduits vingt-six ans plus tard, jusque sur les bords de la Bidassoa. On a vivement reproché au haut commandement français l'indifférence qu'il paraît avoir témoignée à l'armée motorisée et cuirassée, ainsi qu'à l'aviation. Notre intention, comme on le verra, n'est pas de le laver de tout reproche à cet égard, mais encore peut-on se demander s'il n'y avait pas à l'origine de cette indifférence, vraie ou prétendue, comme un sentiment d'impuissance vis-à-vis de l'état de choses industriel et social instauré en France par le « Front populaire », car on ne voit pas par quel miracle le général Gamelin aurait fait surgir du sol, entre 1936 et 1939, les 3 ou 4000 chars blindés et le nombre équivalent d'avions qui eussent été capables de donner une réplique appropriée aux *Panzerdivisionen* du général von Brauchitsch et à la *Luftwaffe* du maréchal Goering. Pareillement, M. Paul Reynaud pouvait bien en 1937 se faire l'apôtre, à la tribune de la Chambre, des idées du général de Gaulle, mais le dernier président du Conseil du régime a-t-il jamais voulu imposer les conditions de production industrielle capables de donner une réalité à ce séduisant programme ? Et ne l'ayant point fait, en a-t-il tiré les conséquences diplomatiques qui convenaient ? Dans une pareille étude, notre intention n'est pas d'aborder la question brûlante de l'intervention de l'armée sur le terrain de la politique, mais nous nous sentons le devoir d'écrire que pour s'être toujours refusée à faire valoir ses opinions motivées en cette matière, la « Grande Muette » s'est condamnée par avance à subir, le 25 juin 1940, l'une des plus terribles catastrophes militaires que l'histoire européenne ait jamais eu à enregistrer.

Il est vrai qu'à la tête de l'Armée française le Régime avait appelé l'homme qui lui semblait le plus capable d'accepter une transaction entre les nécessités absolues de la Défense nationale qu'il devait pourtant bien connaître, et les convenances d'une politique qu'il acceptait de subir. Comme nous le verrons dans un prochain chapitre, la conception de la guerre et les dispositions stratégiques du généralissime français n'échappent pas à la critique, mais où il nous semble avoir le plus gravement engagé sa responsabilité de soldat et de chef, c'est dans cette espèce de conciliation où il se laissa engager, entre le Front populaire et l'armée de la France, et surtout par la déclaration inconsidérée et incompréhensible qu'il se permit de faire touchant l'état de préparation de l'armée, lors de la réunion tenue le 23 août 1939, au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Edouard Daladier ¹. Mieux placé que quiconque pour connaître le véritable rapport des forces qui allaient s'affronter, il lui appartenait de mettre tout en œuvre pour détourner son gouvernement d'une ligne de conduite aussi téméraire que celle où il s'engageait, dût-il, dans cette intention, résigner le commandement.

* * *

Pendant les soixante-dix années de son histoire, la III^e République s'en est toujours tenue au système du service militaire obligatoire. Relevée à trois ans par la loi du 7 août 1913, la durée de ce service fut réduite de moitié après le retour de la paix, pour descendre jusqu'à douze mois au lendemain de la conclusion du pacte de Locarno, afin de répondre, comme disait M. Painlevé, au vœu « énergiquement » exprimé par le suffrage universel, lors des élections de 1924 ². A la suite

¹ Voir le *Procès-verbal de la réunion tenue au ministère de la Guerre, le 23 août 1939 à 18 heures, sous la présidence de M. E. Daladier*. Ce document rédigé par le général Decamp a été publié par M. Philippe Henriot, sous le titre : *Comment mourut la paix*, dans le numéro de *Gringoire* du 19. 12. 40.

² Voir le *Projet de loi élaboré par le gouvernement à l'effet de procéder à la réorganisation de l'Armée, Exposé de motifs* déjà cité dans notre introduction.

de la réoccupation de la rive gauche du Rhin, le 7 mars 1936, et pour pallier à l'insuffisance des « classes creuses », on passa au service de deux ans, mais la chose n'alla ni sans peine, ni sans soulever une opposition qui, sur les bancs du parti socialiste, se perpétua jusqu'à la veille de la guerre ¹. Selon la loi du 31 mars 1928, le soldat français, à l'expiration de son temps de service actif, passait dans la disponibilité une année durant, délai qui fut également porté à deux ans en 1936. Puis il était versé dans la première réserve pour une durée de seize ans, et il s'acquittait du solde de ses obligations militaires, par son passage dans la deuxième réserve où il demeurait incorporé pendant huit ans, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de quarante-huit ans. Au cours de ces vingt-six années, il était astreint à une période d'instruction de trois semaines pendant son stage dans la disponibilité, et à deux périodes l'une également de trois semaines, et l'autre qui pouvait être réduite à deux, lors de son passage dans la première réserve. La loi précitée n'astreignait les hommes de la deuxième réserve qu'à des « exercices spéciaux » dont la durée, en huit ans, ne devait pas excéder le modeste total de sept jours.

Les hommes accomplissant leurs deux ans de service actif, renforcés en cas de mobilisation générale ou même simplement en cas de tension diplomatique par leurs camarades de la disponibilité, formaient les divisions dites actives qui fournissaient, en temps de paix, la couverture permanente du territoire, soit sous le régime précité : 20 divisions d'infanterie métropolitaine (D. I.), se numérotant entre 1 et 43, 4 divisions d'infanterie nord-africaines (D. I. N. A.), 4 divisions d'infanterie coloniale (D. Col.), 3 divisions de cavalerie (D. C.), 2 divisions légères mécaniques (D. L. M.), et les troupes des régions et secteurs fortifiés ayant l'effectif de 6 divisions renforcées ; leurs cadres étaient formés en grande partie par des officiers de carrière. Les hommes passés dans

¹ Loi du 17 mars 1936 : elle ne visait que les classes creuses, mais fut prorogée *sine die* fin mars 1939.

la première réserve formaient, à la mobilisation, les divisions de réserve de type A ; ceux de la seconde, les divisions de réserve de type B. Comme on voit, les premières étaient composées de soldats âgés de vingt-cinq à quarante ans, les autres, d'hommes entre quarante et un et quarante-huit ans. Leurs cadres comprenaient une grande majorité d'officiers de complément, ayant suivi avec succès les cours de préparation militaire supérieure, puis l'école des officiers de réserve et servi, enfin, l'espace de six mois, en qualité de chefs de section, dans un régiment d'active. Tel était le principe, mais, dans la pratique, l'on s'accommodait aux ressources du recrutement local ; dans certaines régions, le nombre des disponibles n'était pas suffisant pour compléter les effectifs réglementaires des divisions d'active et, à cette fin, l'on était contraint de faire appel aux classes les plus jeunes de la première réserve, tandis que, dans d'autres, plus populeuses, où il y avait pléthore de disponibles, leur surnombre était employé, par contre, à corser les divisions de réserve de type A. Celles-ci portaient, à notre connaissance, les numéros laissés libres entre 1 et 43 par les divisions d'active. Quant aux divisions de réserve du type B, elles portaient le numéro de la région militaire de leur recrutement, augmenté de 50, et leurs régiments d'infanterie étaient affectés du numéro de leur régiment d'origine, augmenté de 200. Ainsi les réservistes qui avaient fait leur service au 60^e R. I., recruté dans la 7^e région militaire, formaient le 260^e R. I. de la 57^e division d'infanterie de réserve, type B.

Avec le système du service de deux ans, l'armée française de 1939 avait, tout naturellement, beaucoup plus à compter sur ses unités de réserve, que sa devancière de 1914, issue du service de trois ans. On a calculé, en effet, qu'en un quart de siècle, les effectifs de l'armée active étaient tombés, en chiffres ronds, de 750 000 à 450 000 hommes¹, ce qui veut

¹ Raymond Recouly : *Les causes de notre effondrement* ; *Gringoire*, numéro du 10. 10. 40.

dire que le contingent incorporé annuellement était descendu, dans les années qui précédèrent la fatale échéance, au-dessous de 250 000 hommes, en dépit de la présence sur le territoire de la métropole de quatre divisions d'indigènes nord-africains, et du retour à la France des trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, dont la population, en 1919, dépassait largement quinze cent mille habitants. Telles furent les dernières et funestes conséquences des coupes sombres opérées dans les classes les plus jeunes de la population française par les grandes hécatombes de la dernière guerre, combinées avec les effets du recul des naissances, enregistré déjà par les statistiques depuis plus d'un demi-siècle, mais sans qu'aucun gouvernement, avant 1939, daignât lui prêter attention.

Quoi qu'il en soit, au moment de lancer ses armées dans la bataille des frontières, le général Joffre pouvait compter sur 10 divisions de cavalerie et sur 84 divisions d'infanterie, dont 47 divisions d'infanterie d'active, 25 divisions d'infanterie de réserve, 12 divisions territoriales¹, c'est-à-dire que l'active faisait environ 55% de ses effectifs d'infanterie, et nous ne faisons pas entrer en ligne de compte le corps expéditionnaire britannique, formé de soldats de métier, qui comptait, le 20 août 1914, 4 divisions d'infanterie et une de cavalerie. Nous n'oublions pas non plus que Joffre n'employa ses territoriaux qu'à la défense des places et des côtes et que ses divisions de réserve furent affectées aux secteurs où l'on n'attendait aucune opération importante, et l'on conclura que l'armée de Charleroi et de la Marne fut une armée à très forte prépondérance d'active. En comparaison, le général Gamelin, le 10 mai 1940, disposait, selon la remarquable étude de M. Henry Bidou², de 91 divisions d'infanterie,

¹ Général Duffour : *Histoire de la guerre mondiale*. T. premier, *Joffre et la guerre de mouvement* ; Payot, Paris, 1937, p. 104.

² Henry Bidou : *10 mai-24 juin, une bataille de 45 jours*, dans *Sept Jours*, N° 1 du 6. 10. 40, pp. 2 et 3.

de 5 divisions de cavalerie, de 3 divisions légères mécaniques et de 3 divisions cuirassées de récente formation. Mais quand on aura déduit de ce total 10 divisions britanniques, une division polonaise et 13 divisions de forteresse, organismes immobiles par définition, et, du reste, panachées elles-mêmes d'active et de réserve, il se trouve que l'armée française, au moment d'affronter son formidable adversaire, se réduisait à 67 divisions d'infanterie à trois régiments, soit 31 divisions d'active et 36 de réserve, dont 20 de type A et 16 de type B. Le pourcentage du mois d'août 1914 se trouve donc presque exactement renversé. On avait vivement reproché au général Joffre, et tout particulièrement dans les milieux politiques, le peu de cas qu'il avait fait, au contraire des Allemands, de ses réservistes et de ses territoriaux. Eût-il partagé les sentiments de son illustre prédécesseur, le général Gamelin pouvait beaucoup moins que lui, en faire fi, car on ne se présente pas à une « bataille dont dépend le sort du pays », avec moins de la moitié de ses grandes unités d'infanterie. Il était donc d'une importance vitale que les divisions de réserve à quelque type qu'elles appartenissent, présentassent au feu les mêmes qualités de cohésion et d'aptitude manœuvrières que les divisions de l'active. Le déploiement de l'armée française, le 10 mai 1940, montre que telle était bien l'opinion du généralissime ; l'événement a prouvé que ce n'était là qu'une vue de l'esprit, et, à la réflexion, il n'y avait que peu de chances pour que cette opinion avantageuse correspondît à la réalité.

Le drame de l'histoire militaire française, depuis l'époque déjà lointaine de l'affaire Dreyfus, réside en ceci que la politique du régime a systématiquement affaibli l'armée permanente au profit de la réserve, mais sans vouer réellement à celle-ci toute l'attention et tout le soin qu'elle aurait mérités. En accentuant son caractère réserviste, entre 1919 et 1939, l'armée française faisait un grand pas dans la direction des idées soutenues naguère par le tribun socialiste Jean Jaurès,

dont le célèbre ouvrage intitulé *l'Armée nouvelle* donnait le système des milices suisses comme exemple à ses compatriotes. Que notre système militaire ait répondu victorieusement à l'épreuve de l'expérience, ce n'est pas nous qui émettrons le moindre doute à ce sujet, mais nous ne croyons pas qu'il fût applicable à la France, car il tire son efficacité de tout un ensemble de conditions historiques, politiques, sociales et morales qui forment l'essence même de notre patrie, mais dont l'on chercherait vainement l'équivalent de l'autre côté du Jura, où depuis des siècles se sont formées d'autres traditions. L'idéal présenté à ses concitoyens par Jaurès, après Jules Favre, pour flatter notre fatuité, n'en constituait pas moins une dangereuse utopie pour notre grande voisine occidentale, et ce n'était, dans la réalité, qu'un fallacieux prétexte destiné à démanteler plus facilement l'armée active et son cadre de carrière. On n'ignore pas, en effet, que les politiciens de gauche et d'extrême-gauche ne voyaient dans la « Grande Muette » qui servait le pays, sans faire acception de régime, que l'ennemie jurée de la République et qu'il importait à tout prix de réduire et de dissocier.

Dans tous les cas, les sacrifices que l'on imposait à l'armée du service actif eussent dû, en bonne logique, être compensés par une organisation des réserves plus sérieuse que celle qui fut instituée par la loi du 31 mars 1928. Mais là encore, les nécessités de la défense nationale se heurtaient à l'esprit de démagogie et d'antimilitarisme qui formait l'essentiel de la doctrine de l'équipe au pouvoir. Comme on l'a dit précédemment, au sortir du régiment où il avait fait un an ou deux de service, et durant les dix-huit années qui précédaient son passage dans la deuxième réserve, le soldat français n'était rappelé que trois fois sous les drapeaux pour des périodes faisant un total de 56 ou 63 jours. L'on considérera ces trois périodes comme très insuffisantes pour maintenir ou rafraîchir, ainsi que se le proposait la loi précitée, l'entraînement physique du réserviste, son instruction et son sentiment de la

discipline, d'autant plus que les cadres où il était appelé à faire ses périodes, n'avaient le plus souvent rien de commun avec ceux où son livret matricule l'envoyait servir et combattre en temps de guerre. Le jour de la mobilisation générale, les divisions de réserve, qu'elles fussent du type A ou du type B, étaient formées d'hommes et d'officiers qui, pour le plus grand nombre d'entre eux, n'avaient jamais eu l'occasion de se connaître et de s'apprécier. On en conclura qu'on ne pouvait attendre de ces trois périodes échelonnées sur dix-huit ans, le même résultat que nous obtenions de nos huit cours de répétition d'élite revenant chaque année, à l'exception du dernier. On n'oubliera pas non plus que le réserviste français se présentait à la caserne en civil et qu'avant de l'envoyer sur le champ de manœuvre, il fallait commencer par perdre un jour ou deux pour l'habiller, l'équiper et l'armer, et qu'à la fin de sa période, un pareil espace de temps devait être consacré aux travaux de démobilisation.

Que tous ces défauts et toutes ces lacunes aient échappé à l'attention des politiciens que tant d'autres problèmes sollicitaient par ailleurs, la chose n'a rien pour nous étonner. Mais que les bureaux de la Guerre, à défaut du ministre, que le Haut commandement et l'Etat-major se soient accommodés d'un système dont l'insuffisance sautait aux yeux, c'est ce qu'il est difficile de comprendre et d'admettre. Faut-il croire que, rue Saint-Dominique, les idées qui couraient en 1913 sur la valeur et l'emploi des réserves, n'avaient pas évolué, en dépit des expériences faites au cours de la première guerre mondiale ? Mais si l'inaptitude des divisions de réserve à se battre en rase campagne avait pesé d'un poids très lourd dans les calculs stratégiques du général Joffre jusqu'à la fin de l'année 1914, à combien plus forte raison aurait-on dû soigner leur instruction, leur encadrement, leur armement, au moment où l'on passait des trois ans aux dix-huit mois, pour venir, quelques années plus tard, au service d'un an ! On trouve là une nouvelle incohérence qui choque l'esprit.

Ou bien faut-il admettre que, le cœur serré, les militaires se soient résignés à une formule de compromis établie entre les nécessités de la défense nationale et les exigences de la démagogie ? Quoi qu'il en soit, alors que le vainqueur de la Marne avait dû mener ses réservistes à la bataille, moins de vingt jours après la proclamation de la mobilisation générale, Gamelin disposa de plus de huit mois pour les remettre sur la forme. On tentera d'expliquer, dans un prochain chapitre, comment ce délai inespéré fut, somme toute, peu ou mal utilisé, au lieu qu'on aurait pu et dû en tirer le salut de la France.

Si maintenant nous considérons la situation qui existait le 1^{er} septembre 1939, en vertu des institutions militaires créées par la loi du 31 mars 1928, nous constatons que les 31 divisions actives du général Gamelin et ses divisions de cavalerie, cuirassées ou légères-mécaniques absorbaient les effectifs de l'armée permanente, ainsi que les disponibles des classes 1935 et 1936, qui avaient été retenus deux ans au service, à la suite du vote par le Parlement de la loi du 18 mars 1936, dont nous avons déjà parlé ; d'autre part, le plus grand nombre de ces disponibles avait été rappelé sous les drapeaux dès le mois d'avril précédent, pour répondre à l'occupation de la Bohême et de l'Albanie. L'armée active était donc un instrument bien en main et que les événements ont montré capable de grandes choses, encore que son encadrement n'ait pas été aussi étoffé que les circonstances l'eussent rendu désirable. Avec les divisions de réserve de type B., on remontait aux classes d'âge qui avaient fait la dernière guerre, et on aurait pu faire un très grand fond sur leur expérience, si elles avaient reçu un armement conforme aux prévisions réglementaires ; nous verrons qu'il n'en fut rien. Quant aux réservistes de type A. qui formaient 25 divisions, les uns avaient fait leur service sous le régime des dix-huit mois, tandis que les plus jeunes avaient bénéficié, si l'on ose dire, du service d'un an. Comme on voit, vu l'organisation des périodes de

réserve, l'instruction de l'homme reposait essentiellement sur son stage en service actif, or les inégalités de régime que nous y trouvons entre 1920 et 1936, devaient correspondre tout naturellement à des inégalités de solidité.

Disons d'emblée que nous ne partageons pas l'opinion de M. Thiers qui prétendait que l'on n'obtient pas un véritable soldat à moins de sept ans de service, et si l'on voulait révoquer en doute l'exemple de notre armée, en alléguant qu'elle ne s'est pas battue, on ne pourrait faire preuve du même scepticisme, en considérant les succès remportés par le Haut-commandement allemand, au moyen de divisions formées dans le courant de l'hiver 1939-1940. Il est parfaitement possible de former un soldat capable de mener le combat moderne, en moins d'une année. Le tout est de suivre une méthode d'instruction intensive et rationnelle et de disposer d'un corps d'instructeurs aussi nombreux que compétents. Quand donc on met sur le compte de la loi d'un an une part importante des malheurs survenus à la France, en 1940, c'est beaucoup moins à la durée du service qu'à l'emploi du temps qu'il faut s'en prendre. Il faut noter, du reste, les abattements considérables de la durée effective du service, auxquels conduisait le jeu normal des permissions et des congés : deux mois au moins, soit 15 %, sous le régime de la loi d'un an. D'autre part, à l'époque de l'internationalisme et du désarmement, les crédits alloués par le budget de la Guerre pour la subsistance des troupes étaient si parcimonieusement mesurés que bien souvent les commandants se voyaient contraints de multiplier les permissions ressortissant à leurs compétences ; l'ordinaire des absents par congé permettait, en effet, de renforcer dans une mesure appréciable la ration de ceux qui demeuraient sur les rangs. Mais il manqua surtout à l'armée française d'après-guerre un cadre d'officiers de carrière suffisamment nombreux pour permettre cette instruction intensive et rationnelle des jeunes recrues dont nous avons parlé plus haut. Nous savons nous-mêmes et par expérience, depuis la

mobilisation, la difficulté qu'il y a pour une armée à satisfaire, dans une mesure égale et suffisante, aux nécessités de la couverture et aux besoins de l'instruction. En France, dès l'abord, on se heurta à cette grave difficulté, mais l'on ne semble s'être jamais soucié, tout au moins en haut lieu, de lui trouver une solution satisfaisante. Comme de juste, les unités de couverture étaient servies en premier lieu ; mais, une fois que l'on avait défalqué du solde disponible en officiers de carrière ceux que l'on avait détachés dans les bureaux du ministère et dans les divers états-majors, ceux qui quittaient temporairement leur régiment pour les écoles de spécialité ou les cours de passage de grade, l'on s'apercevait que l'on avait écrémé les cadres de l'armée et que l'on se trouvait en présence d'un important déficit, dont les formations d'instruction étaient appelées à faire les frais.

Ici, nous abordons ce qui constitue peut-être la cause essentielle de la catastrophe du mois de juin dernier, c'est-à-dire la pénurie des cadres de carrière. Et, si nous cherchons la raison de cette tragique insuffisance nous la trouverons, sans contestation possible, dans la politique qui fut celle de la République française, dès la signature de l'Armistice. Pendant les vingt-deux dernières années du régime républicain en France on peut dire que l'officier français, breveté de Saint-Cyr ou de Polytechnique, a été la bête noire et le souffre-douleurs des politiciens. Tout, en vérité, a semblé bon pour le dépouiller de son prestige, pour décourager son zèle, pour ruiner son autorité, pour dissocier son esprit de corps. Quotidiennement et bassement insulté dans la presse ou à la tribune parlementaire, comme « fasciste » et comme réactionnaire, quand ce n'était pas comme clérical, il n'a jamais trouvé dans aucun gouvernement le défenseur intransigeant de ses droits et de sa dignité dont il était digne à tous égards, en raison de son courage, de sa capacité, de son dévouement, de sa religieuse honnêteté et de son désintéressement à toute épreuve. Réduit au silence par la loi, frappé d'incapacité politique, il n'a compté

pour rien dans les grands débats de ces dernières années du régime parlementaire.

Les expériences de la guerre de 1914 montraient qu'on n'aurait jamais trop d'officiers : l'encre du traité de Versailles n'était pas encore sèche que l'on pratiquait des coupes sombres dans le cadre de carrière. A la fin des hostilités, l'armée française comptait 42 882 officiers d'active : on se mit immédiatement à la tâche pour réduire ce nombre, que l'on qualifiait de pléthorique, et l'on n'y réussit que trop bien. La loi des cadres, votée en 1924, limitait leurs effectifs à 32 000, pour une armée permanente de 600 000 hommes ; mais ce fut un beau charivari à la Chambre des Députés quand on apprit qu'il restait un surnombre d'officiers estimé, en novembre 1925, à 2697 unités. Socialistes et communistes se jetèrent à l'assaut du gouvernement, et M. P. Painlevé, alors ministre de la Guerre, en présence de cette furieuse levée de boucliers, dut promettre assez humblement le prompt redressement de cet intolérable abus¹. En 1932, à l'occasion de la seconde victoire des gauches devant le suffrage universel et en guise de joyeux avènement à sa nouvelle majorité, M. Edouard Daladier, qui prenait le portefeuille de la Guerre, n'eut rien de plus pressé que de lui offrir la tête de 5000 officiers. Jamais crime plus patent, malgré de nombreux avertissements, ne fut commis contre la sécurité de la France, en attendant la déclaration de guerre du 2 septembre 1939. Assurément, le ministre de la Guerre de 1936 chercha à pallier les conséquences de l'acte inconsidéré qu'il avait commis quatre ans plus tôt, mais quand sonna la fatale échéance, l'on n'était encore revenu qu'à l'effectif de 28 000 officiers de carrière.

Moins nombreux qu'en 1914, le corps des officiers de l'armée active de 1939 semble avoir été aussi moins homogène ; la proportion des chefs de section et des commandants de compagnie sortis du rang paraît, en effet, avoir été passablement

¹ *Le Temps*, numéro du 9. 1. 26.

plus forte dans l'armée française de cette malheureuse campagne, que dans son aînée de la Marne et de Verdun. Encore une fois, que l'on ne nous fasse pas dire ce que nous ne pensons pas, et nous ne pensons pas un instant qu'il soit impossible de tirer de remarquables officiers du corps des sous-officiers ; mais l'on peut se demander si le régime des casernes et des garnisons françaises était très propre à faciliter cette sélection. Il semble aussi que les longs stages exigés des sergents-chefs et des adjudants, pour devenir officiers, n'ait eu bien souvent d'autre résultat que de les ancrer dans la routine et de leur faire prendre un pli dont ils ne parvenaient pas facilement à se défaire. Là encore, en facilitant ce passage, le régime au pouvoir avait cru promouvoir la cause de l'égalité, de la justice et de la démocratie, mais il n'est pas sûr que, ce faisant, on n'ait pas compromis de manière sensible la cohésion si désirable du corps des officiers.

C'est un fait incontestable, dans tous les cas, qu'une armée moderne avec ses engins nombreux, délicats et compliqués, demande beaucoup plus d'officiers que l'armée de 1914 qui ne connaissait ni le canon antichar, ni le mortier, ni le char d'assaut, ni la D. C. A., et où la mitrailleuse et les appareils de transmission étaient encore dans l'enfance. D'autre part, pour faire bonne figure en face de l'armée allemande qui se recrutait dans un pays de 70 millions d'habitants, le haut commandement français se devait de faire appel aux contingents de ses colonies dans une proportion encore plus large que précédemment. Or, c'est un autre fait d'expérience, tout aussi incontestable, que les unités de couleur, quelle que soit l'origine de leur recrutement, nécessitent un encadrement particulièrement nombreux et qualifié. Les sacrifices consentis sur le cadre de carrière allaient donc à l'encontre de l'expérience et de l'évolution des institutions militaires. Et, là encore, les chiffres vont nous démontrer que Joffre, en 1914, était moins mal loti que son malheureux successeur de 1939. Selon M. Raymond Recouly, que nous avons déjà cité, l'armée

permanente d'il y a vingt-cinq ans comptait en général, par compagnie d'infanterie, trois officiers d'active pour un de réserve, alors que cette proportion était exactement renversée dans les unités de réserve. L'armée du général Gamelin, à la suite des abattelements dont nous venons de parler, était encadrée dans une proportion beaucoup plus considérable par les officiers de réserve : 102 000 en regard de 28 000 officiers d'active, ce qui donnait en moyenne 21 officiers d'active sur les 83 que comptait réglementairement le régiment d'infanterie, et ce qui ne permettait pas d'en attribuer plus d'un seul à chaque compagnie. Les divisions renforcées, au nombre de onze, les quatre divisions d'infanterie nord-africaines et les quatre divisions coloniales étaient mieux partagées sous ce rapport, mais l'on n'en remarquera pas moins que si l'armée active ne faisait plus, selon nos calculs, que le 45 % de l'ensemble des divisions mises en ligne le 10 mai 1940, la proportion des cadres actifs était encore beaucoup plus faible, dépassant à peine 20 % ; somme toute, au lieu de renforcer le corps des officiers de carrière, en tenant compte du fait que les institutions militaires en vigueur impliquaient la mise en ligne d'unités de réserve beaucoup plus nombreuses qu'en 1914, on a fait exactement le contraire et le contraire exactement de ce qu'eût réclamé la logique du système pour fournir un instrument militaire efficace et bien en main. D'autre part, cette pénurie de cadres allait rendre particulièrement difficile l'instruction à l'intérieur et la formation de nouvelles unités d'armées, dès l'ouverture des hostilités. En fait, comme nous le verrons, l'armée française ne se renforça pas sensiblement entre le 2 septembre 1939 et le 10 mai 1940, mais, pendant ce temps, l'on cherchait à se consoler en répétant *urbi et orbi* qu'à cet égard la situation était encore pire dans l'armée allemande. Les événements allaient montrer cruellement la vanité de cette illusion paresseuse.

Une part énorme de la responsabilité du combat allait donc reposer sur les épaules de l'officier de réserve français. Si nous

le comparons avec notre chef de section ou avec notre commandant de compagnie, on est en droit d'écrire, sans nulle vanité, que notre système l'emportait sur le système de la III^e République. Dans tous les cas, sous le régime de la loi d'un an et à égalité de grade et d'ancienneté, l'officier français de réserve n'avait pas servi beaucoup plus longtemps sous les drapeaux que son camarade de l'armée suisse. Mais, à l'occasion de ses périodes de répétition trop rares et trop espacées, il n'avait pas joui comme le nôtre de l'incomparable privilège de servir dans son cadre, sous ses supérieurs du temps de guerre, ni de commander aux hommes qu'il allait avoir le redoutable honneur de conduire au feu. Et nul ne pensera que cette cause d'infériorité fût réellement compensée par les conférences des « écoles de perfectionnement » qui comportaient douze séances par an et des devoirs à domicile. Il n'est pas de notre intention, comme on pense, d'incriminer la valeur de l'enseignement théorique, mais personne de sensé n'admettra que l'on puisse inculquer à quiconque, par le moyen de la parole voire même de la boîte à sable, le coup d'œil, l'expérience du commandement et l'autorité du chef, quel que soit l'attrait de la carte de surclassement dont bénéficiaient sur les chemins de fer, les officiers inscrits à ces cours. L'aptitude à commander ne se développe que moyennant une longue pratique ; la plus éloquente théorie n'y peut rien. Enfin — et l'on en revient toujours là — l'armée de milices reflète exactement l'esprit de la nation et les officiers de milices ne forment pas une caste ou un ordre de chevalerie, défendu par la tradition et par l'esprit de corps contre l'influence de la vie civile ou des conjonctures politiques. Or, sachant ce qu'était devenu le sentiment patriotique au sein du fameux « syndicat national des instituteurs », il n'est pas difficile de se représenter que certains officiers de réserve, qui se recrutaient en grand nombre dans les carrières pédagogiques, ne durent pas revêtir leur uniforme dans un pur esprit d'abnégation et d'enthousiasme, alors que le camarade Staline topait dans la main de M. de

Ribbentropp. On a donc le droit d'écrire qu'en sapant le corps des officiers d'active, le régime, qui n'a jamais songé à lui rien substituer, a tout simplement décapité l'armée française.

Une dernière question doit encore être traitée. Le haut commandement fut-il aussi sensible qu'on l'a prétendu aux pressions de la politique, pour l'attribution des plus hautes fonctions de l'Armée ? Dans les années qui précédèrent l'ouverture des hostilités, certains journaux de l'opposition ne craignaient pas de le proclamer. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la catastrophe de la Meuse fut l'occasion de sanctions qui frappèrent une vingtaine de généraux d'armée et de corps d'armée. A ce propos, la plus expresse réserve s'impose : nous n'ignorons pas qu'aux heures sombres les politiciens aiment à jeter dans l'arène parlementaire quelques boucs émissaires, tout chargés du poids de leurs propres responsabilités ; ainsi fit M. Paul Reynaud, à la tribune du Sénat, lors de la tragique séance du 20 mai 1940. Néanmoins, si le cas du général Corap, commandant de la 9^e armée, doit, en toute équité, demeurer réservé dans l'état actuel de notre enquête, il est hors de doute que le général Weygand, au moment d'assumer le pouvoir suprême, dut procéder à quelques brutaux retraits de commandement. Encore une fois, son prédécesseur paraît avoir manqué de caractère, et les conséquences de cet esprit de complaisance furent catastrophiques, car quand on voit les prodiges de valeur accomplis par ces commandants d'armée, de corps d'armée ou ces divisionnaires improvisés sur le champ de bataille, on se demande de quels miracles ils n'eussent pas été capables, s'ils avaient durant huit mois exercé les hautes fonctions dont ils étaient dignes, au lieu d'être jetés *ex abrupto* au milieu de troupes en retraite et d'états-majors inconnus.

* * *

Dans ce chapitre, nous devrions encore traiter de la Marine et de l'Aviation. La première a montré tout ce que peuvent

un commandement ferme, un personnel admirablement entraîné, un matériel bien étudié et bien dosé, une doctrine d'emploi longuement réfléchi. La seconde n'a disposé que du courage de ses pilotes ; plus encore que l'Armée, car elle ne possédait pas de traditions profondément enracinées, elle a subi l'influence de la politique. L'une se résume par le nom de l'amiral de la flotte Darlan ; l'autre par celui de M. Pierre Cot, et l'héroïsme des ailes françaises n'a pas pu prévaloir contre ce génie de l'incohérence et de la désorganisation...

Et maintenant, convient-il encore de conclure ? Il nous semble, quant à nous, que tout commentaire serait superflu. Faire des vainqueurs de 1918 les vaincus de 1940 n'était pas une chose aisée. Pour produire ce résultat, il a fallu un enchaînement si extraordinaire d'erreurs, de négligences et de complaisances que les responsabilités des chefs militaires français se trouvent largement dépassées. Que certaines parties de la doctrine de l'état-major se trouvassent surannées, que certaines erreurs de concentration et de conduite aient été commises, nous n'en disconviendrons pas, et nous tâcherons de le montrer dans de prochains articles ; mais quelle doctrine et quelle conception eussent pu remédier aux conséquences déjà inscrites dans les étoiles par vingt-deux ans d'illusion politique, d'impréparation, d'antimilitarisme et d'antipatriotisme ? En vérité, Napoléon lui-même, avec tout son génie et toute son énergie, ne se fut pas mieux débrouillé que le général Weygand.

Cap. ED. BAUER.

(A suivre.)
